

[Texte]

mandations au ministre de la Justice. Alors cela retardait énormément le processus.

Il faut dire que dans les 10 ans d'existence de la Commission, les premiers rapports qui recommandaient des modifications aux lois nous sont parvenus en 1976-1977. Et comme le Ministre l'a indiqué, il y a certains projets de loi qui ont été présentés... tel le Bill omnibus, par exemple, qui veut réformer le code criminel. Cela fait trois fois qu'on y travaille au Ministère, trois fois que le projet de loi a été déposé, mais il n'a jamais vu le jour encore. Donc, il n'y a pas eu d'amendement d'apporté au code criminel depuis 1977.

Alors ce n'est pas parce que le Ministère a été inactif. On a préparé trois projets de loi. C'est à cause de l'embouteillage qui existe au niveau du travail parlementaire que certaines de ces législations n'ont pas vu le jour.

M. Lachance: Les deux gros morceaux, en ce qui concerne votre ministère, je présume que ce sont bien sûr la refonte totale du code criminel et la refonte en profondeur du code de la preuve.

Où en sommes-nous dans ces deux questions?

M. Tassé: En ce qui concerne la réforme du code criminel, j'en ai déjà dit quelques mots. On espère que dans les cinq, six...

M. Lachance: Je n'ai pas dit réforme, j'ai dit refonte. Le réécrire! Autrement dit, la codification! La question de la codification, ou sinon la codification, du moins la réorganisation du code criminel en fonction d'un certain esprit moderne que l'on n'y voit pas en ce moment.

M. Tassé: Oui. C'est ce dont je parlais, parce qu'en fait on s'attaque aux deux questions, la révision et la réforme, ou la refonte du code criminel. Cela va se faire dans un seul temps. Mais cela va se faire par volet.

• 1035

On considère au Ministère ainsi qu'à la Commission de réforme du droit du Canada que, par exemple, le projet de loi concernant les offenses et les infractions sexuelles est un premier volet de cette réforme du code criminel. On travaille également sur d'autres volets. Vous avez mentionné le rapport de la Commission de réforme du droit du Canada concernant le vol et la fraude. C'est un des sujets qui est à l'étude actuellement au Ministère.

Vous avez parlé aussi du rapport de la Commission de réforme du droit concernant le désordre mental. Suite à la parution de ce rapport-là, on a fait une vaste enquête auprès des différents instruments qui travaillent dans ce domaine, les médecins, les psychiatres, le domaine correctionnel. Et là aussi on a mis sur pied un certain nombre de projets qui n'ont pas, à ce jour, abouti au niveau législatif, mais qui ont quand même eu un impact sur la façon dont les choses se font dans le système de l'administration de la justice canadienne.

En ce qui concerne la révision de la Loi sur la preuve, à la suite de la préparation du rapport sur la preuve par la Commission, je crois que c'est en 1976 et que c'était en ce temps-là

[Traduction]

I must say that although the commission was created 10 years ago, the first reports proposing certain amendments to legislation were not available until 1976-77. And as the Minister indicated, certain bills have already been tabled, like the Omnibus Bill to reform the Criminal Code. The department has already drafted that bill three times, and three times the bill has been tabled, yet it has still to be passed. So no amendments have been made to the Criminal Code since 1977.

It is not because the department is not looking into it. We have already prepared three different bills. If certain bills have not been tabled, it is because there is a bottleneck in the work of the Parliament.

Mr. Lachance: I would imagine that the two biggest projects within the department would be the complete redrafting of the Criminal Code, of course, and a detailed review of the Evidence Act.

Where do we stand on these two matters?

Mr. Tassé: With respect to the reform of the Criminal Code, I have already spoken. We hope that within the next five or six...

Mr. Lachance: I did not say reform, I said redrafting. The code has to be redrafted. In other words, talking of the codification. I am speaking of the codification, or at least the reorganization of the Criminal Code so that it will reflect the times.

Mr. Tassé: Yes. That is also what I was talking about, because indeed, we must consider both aspects, review and reform or redrafting of the Criminal Code. All aspects will be covered at the same time, but by stages.

Both the department and the Law Reform Commission of Canada consider, for instance, that the bill concerning sexual offences is a first stage in the reform of the Criminal Code. We are also working on other stages. You mention the report of the Law Reform Commission of Canada with respect to theft and fraud. It is one of the matters presently under study by the department.

You also mention the Law Reform Commission report concerning mental disorders. Following publication of that report, we undertook an important study with all the various experts involved in the penal system, doctors, psychiatrists, et cetera. This resulted in a certain number of proposals which have not yet been translated into legislation, but still have had some impact on the administration of the Canadian judicial system.

As to the revision of the Evidence Act, following the Commission's report on evidence, in 1976 I believe, Mr. Basford had set up consultations across the country, which have now